

Les programmes qui, auparavant, assuraient aux victimes de la poliomyélite l'hospitalisation gratuite au niveau de la salle d'hôpital ordinaire sont désormais fusionnés avec les programmes fédéraux-provinciaux d'assurance-hospitalisation. Les services reconstituants (chirurgie curative, physiothérapie, hydrothérapie et appareils prothétiques) sont fournis à la fois par les ministères provinciaux de la Santé et par des associations bénévoles. Les malades guéris peuvent recevoir une formation professionnelle dans le cadre des programmes provinciaux de réadaptation; les commissions scolaires organisent des classes spéciales à l'intention des enfants physiquement handicapés.

Maladies vénériennes.—Toutes les provinces offrent des services gratuits de diagnostic et de traitement, mais les soins donnés dans les cliniques du gouvernement sont de plus en plus remplacés par ceux des médecins de l'exercice privé qui reçoivent des médicaments gratuitement et sont rémunérés, dans le cas des indigents, à tant par traitement.

Alcoolisme.—L'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique mettent en œuvre des programmes de recherche et d'éducation et administrent des centres de traitement dont le fonctionnement est assuré surtout au moyen de deniers publics. Les provinces d'Ontario, de Saskatchewan et d'Alberta ont en outre des programmes de réadaptation qu'elles destinent aux alcooliques internés dans les maisons de correction. Des lois récentes à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse autorisent l'établissement dans ces provinces d'agences semblables pour le lancement d'enquêtes en recherches et en éducation.

Autres maladies ou invalidités.—Ce sont surtout les organismes bénévoles qui, à l'aide de subventions fédérales et provinciales, établissent des services pour le traitement des maladies du cœur, de l'arthrite, du diabète, des défauts de la vue et de l'ouïe, de la paraplégie et des autres infirmités chroniques. La Partie III du présent chapitre (pp. 283-293) décrit brièvement l'activité, sur le plan national, de certains de ces organismes bénévoles de santé et de bien-être.

Soins médicaux publics.—Il existe dans trois provinces des programmes de soins médicaux publics destinés à la population en général, mais limités aux résidents de régions déterminées. Environ la moitié de la population de Terre-Neuve reçoit les soins du médecin à domicile ou à l'hôpital en vertu d'un régime provincial d'hôpitaux-villas financé en partie au moyen de primes. Les indigents qui ne participent pas au régime peuvent aussi recevoir des soins médicaux aux frais de la province. De plus, tous les enfants terre-neuviens âgés de moins de seize ans ont le droit, quand ils sont hospitalisés, de recevoir gratuitement les soins médicaux et chirurgicaux. Au Manitoba et en Saskatchewan, environ 28,000 et 158,000 personnes respectivement peuvent recevoir les soins des médecins municipaux dans le cadre des programmes administrés par les municipalités. En Saskatchewan, la «Région sanitaire de Swift Current» administre un programme complet de soins médicaux-dentaires payés d'avance auquel participent environ 53,000 personnes. Ces derniers programmes sont dans une certaine mesure subventionnés par les ministères provinciaux de la Santé.

Depuis quelques années, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique fournissent des services de santé aux bénéficiaires habituels de l'assistance sociale, personnes qui, sur justification de ressources, touchent des suppléments de sécurité de la vieillesse, l'assistance-vieillesse, les allocations aux aveugles et aux invalides, les allocations maternelles et, dans quelques provinces, certains cas d'aide à l'enfance. Cependant, le programme de la Nouvelle-Écosse ne